



EPS Villamont

Soirée des parents 9VP

Jeudi 12 septembre 2024

- **Mme Corinne Guinand, directrice**
- **M. Bernhard Borter, doyen 9^e Saint-Roch**
- **M. Marc Agocs, doyen 9^e Villamont**

- **EPS de Villamont**
- **996 élèves**
- **2 sites : Villamont et Saint-Roch**
- **7 doyen.ne.s**
- **2 secrétariats**
- **52 classes**
- **131 enseignants**
- **202 élèves en 9^e**
- **10 classes de 9^e (5 classes de 9VG et 5 classes de 9VP)**



Déroulement de la soirée

1. Accueil
2. Informations générales par Marc Agocs et Bernhard Borter, doyens VP
3. Questions de portée générale
4. Rencontre avec les enseignants

Nouveautés de la 9VP

- Nouvelles disciplines
 - OS (économie et droit, italien, latin, mathématiques et physique)
- Rythme de travail

Prévention

- Développement des compétences sociales : ateliers philosophiques
 - Passage de Vogay dans les classes
 - Animation bibliothèque : bases de la recherche en ligne (croisement des sources, sites publicitaires)

Ecrans

**Gérer l'utilisation des écrans,
COMMENT trouver un équilibre ?**



Illustrations: Juliette Rebeillard

Ecrans

Pour accompagner votre enfant :

- S'informer sur le jeu auquel il/elle joue (contenu, durée, âge conseillé)
- Se renseigner sur les applications qu'il/elle télécharge
- Définir les paramètres de confidentialité
- Installer un contrôle parental
- Expliquer que la loi s'applique aussi sur les réseaux sociaux et les plateformes de jeux
- S'intéresser à ce qu'il/elle fait sur internet et les réseaux sociaux
- Le/La regarder jouer ou jouer avec lui/elle
- Garder le dialogue
- Montrer l'exemple



Ecrans

Pour aider votre enfant à gérer son utilisation des écrans :

- Fixer des règles avec lui/elle
- Limiter le temps d'écran pour qu'il/elle puisse :
 - Faire des activités variées
 - Faire ses devoirs
 - Se dépenser physiquement
 - Dormir suffisamment



Ecrans

Vous avez raison de vous inquiéter si votre enfant:

- Passe de plus en plus de temps sur les réseaux sociaux et les jeux vidéo
- Délaisse ses autres activités/loisirs
- Passe moins de temps avec ses ami·e·s, votre famille
- A de moins bons résultats scolaires
- A de nombreuses absences à l'école
- S'isole et se renferme
- Devient agressif·ve
- Est très fatigué·e
- Se plaint de douleurs (tête, ventre, etc.)

Vous avez des questions et souhaitez parler d'une situation qui vous préoccupe? Parlez-en:

- À l'enseignant·e de votre enfant
- À l'infirmière scolaire et/ou au service d'aide de l'école
- Au/à la médecin de famille ou au/à la pédiatre

Ils et elles vous écouteront et vous orienteront vers des ressources.

Vous pouvez aussi consulter actioninnocence.org.

150^e anniversaire du collège de St-Roch et fin des travaux de rénovations

Mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2024



Voie Prégymnasiale VP

Cycle de 3 ans

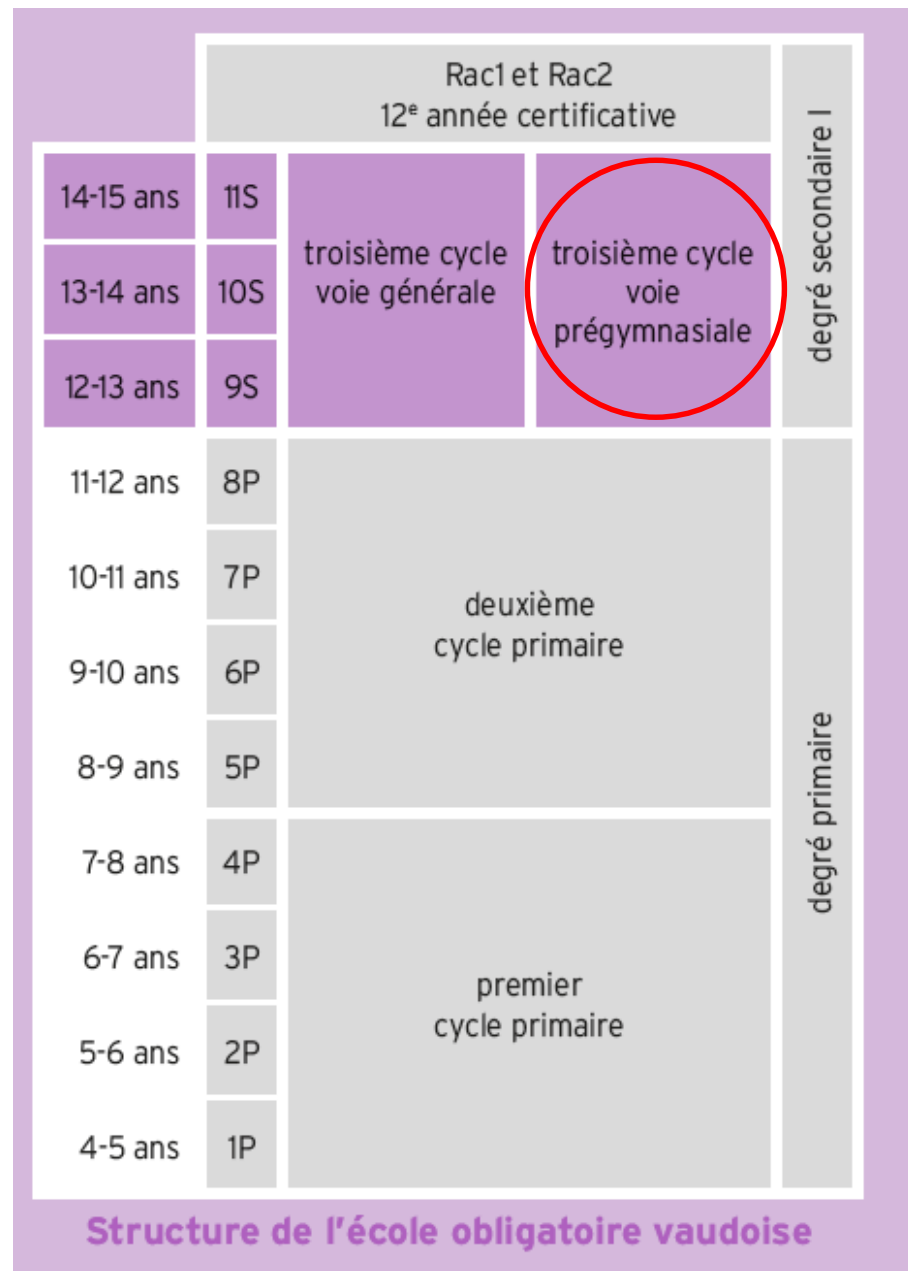
Préparation à l'école de maturité des gymnases

- ✓ Concentration
- ✓ Participation en classe
- ✓ Devoirs à domicile
- ✓ Régularité



www.vd.ch/scolarite

Sources : Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
Règlement d'application de la LEO (RLEO)
Cadre général de l'évaluation (CGE)



Grille horaire 9VP

- 33 périodes =
- 12 langues (FRA, ALL, ANG)
- 7 mathématiques et sciences
- 4 sciences humaines et sociales
- 3 arts
- 3 éducation physique
- 4 option spécifique

9 ^e à 11 ^e années : 33 périodes	
Disciplines à la grille horaire (VP)	Français
	Allemand
	Anglais
	Mathématiques
	Sciences de la nature
	Histoire - Éthique et cultures religieuses
	Géographie - Citoyenneté
	Arts visuels
	Musique
	Activités créatrices et manuelles
	Éducation physique
	Option spécifique (OS)
	Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC)

Evaluation

- les notes vont de 1 à 6 avec demi-points (TS et TA);
- la note 4 correspond au seuil de suffisance;
- au semestre et à la fin de l'année, la moyenne par discipline est établie au demi-point;
- pas de remise à zéro au semestre;
- les résultats sont communiqués dans l'agenda;
- les moyennes figurent dans le bulletin intermédiaire et le bulletin annuel de l'élève.

Nombre de notes: *tiré du Cadre général de l'évaluation 2022*

9^e à 11^e année, classes de raccordement et de rattrapage (degré secondaire)	1 à 2 périodes	1 TS	3 à 6 TS
	3 à 4 périodes	2 TS	5 à 9 TS
	5 périodes et plus	3 TS	7 à 11 TS

Nombre de travaux significatifs d'une discipline par semestre et par année scolaire

Communication des notes :

page hebdomadaire de l'agenda registre informatisé NEO

Les travaux significatifs (TS) : régulièrement et tout au long de l'année, l'évaluation du travail scolaire de l'élève s'effectue à l'aide de travaux significatifs. Ils constituent les éléments essentiels de l'évaluation. Chaque travail significatif porte au moins sur un objectif d'apprentissage défini par le Plan d'études romand (PER) avec une ou plusieurs de ses composantes ayant fait l'objet d'un enseignement.

Les travaux assimilés (TA) : série de travaux qui vérifient uniquement l'acquisition de connaissances ou de techniques spécifiques. Cet ensemble de travaux fait l'objet d'une note par discipline. Pour chacune des disciplines, le nombre de ces travaux assimilés ne peut pas dépasser le quart de l'ensemble des travaux retenus.

The image shows a screenshot of the NEO agenda page. The page is divided into several sections:

- TRAVAUX SIGNIFICATIFS**: This section lists various subjects with corresponding lines for recording. The subjects listed are: Français, Mathématiques, Allemand, Option de compétences orientées métiers (OCOM), Option spécifique (OS), Anglais, Sciences de la nature, Géographie (9-10S), Géographie-Citoyenneté (11S), Histoire-Éthique et cultures religieuses, Arts visuels, Musique, and Activités créatrices et manuelles.
- ÉLÉMENTS DE TRAVAUX ASSIMILÉS**: This section has two lines for recording.
- INFORMATIONS DE L'ÉCOLE**: This section has several lines for recording.
- COMMUNICATIONS DES PARENTS**: This section is highlighted with a yellow oval and contains two lines for recording.
- Signature d'un des parents (ou de son/ sa représentant-e)**: This section is highlighted with a red oval and contains a line for recording.

There are two blue arrows pointing from the text on the left towards the 'TRAVAUX SIGNIFICATIFS' and 'ÉLÉMENTS DE TRAVAUX ASSIMILÉS' sections. There are also two checkboxes labeled 'demande d'entretien' (request for maintenance) located at the bottom right of the page.

Fin de 9^e année

Pour être promu de la 9^e à la 10^e, l'élève doit obtenir les totaux de points suivants (addition des moyennes annuelles des disciplines par groupes) :

Groupe principal : français + mathématiques + allemand + option spécifique (OS) + anglais + sciences + histoire + géographie + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles = **44 points et plus**

Groupe restreint : français + mathématiques + allemand + option spécifique = **16 points et plus**

Cas limites : Max. **0.5** point d'insuffisance par groupe

Cas limites: le conseil de direction statue d'office si une promotion, une réorientation d'une voie à l'autre, une certification ou une attestation d'admissibilité apparaît ou non pertinente en vue de la réussite ultérieure de l'élève. La décision doit être motivée en fonction de chaque situation. Il ne peut pas être question d'accorder systématiquement, ni de refuser systématiquement une promotion, une réorientation ou une certification.

En cas de difficultés:

À la fin du 1^{er} semestre

L'élève peut être réorienté en voie générale (9VG) :

- sur demande des parents ;
- et/ou préavis du conseil de classe.

En cas d'échec à la fin de la 9^e, en principe l'élève redouble.

Il est réorienté en voie générale sans redoublement (10VG) dans les cas suivants :

- il a déjà redoublé l'année en cours ;
- il a déjà redoublé deux fois au cours de sa scolarité ;
- sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe.

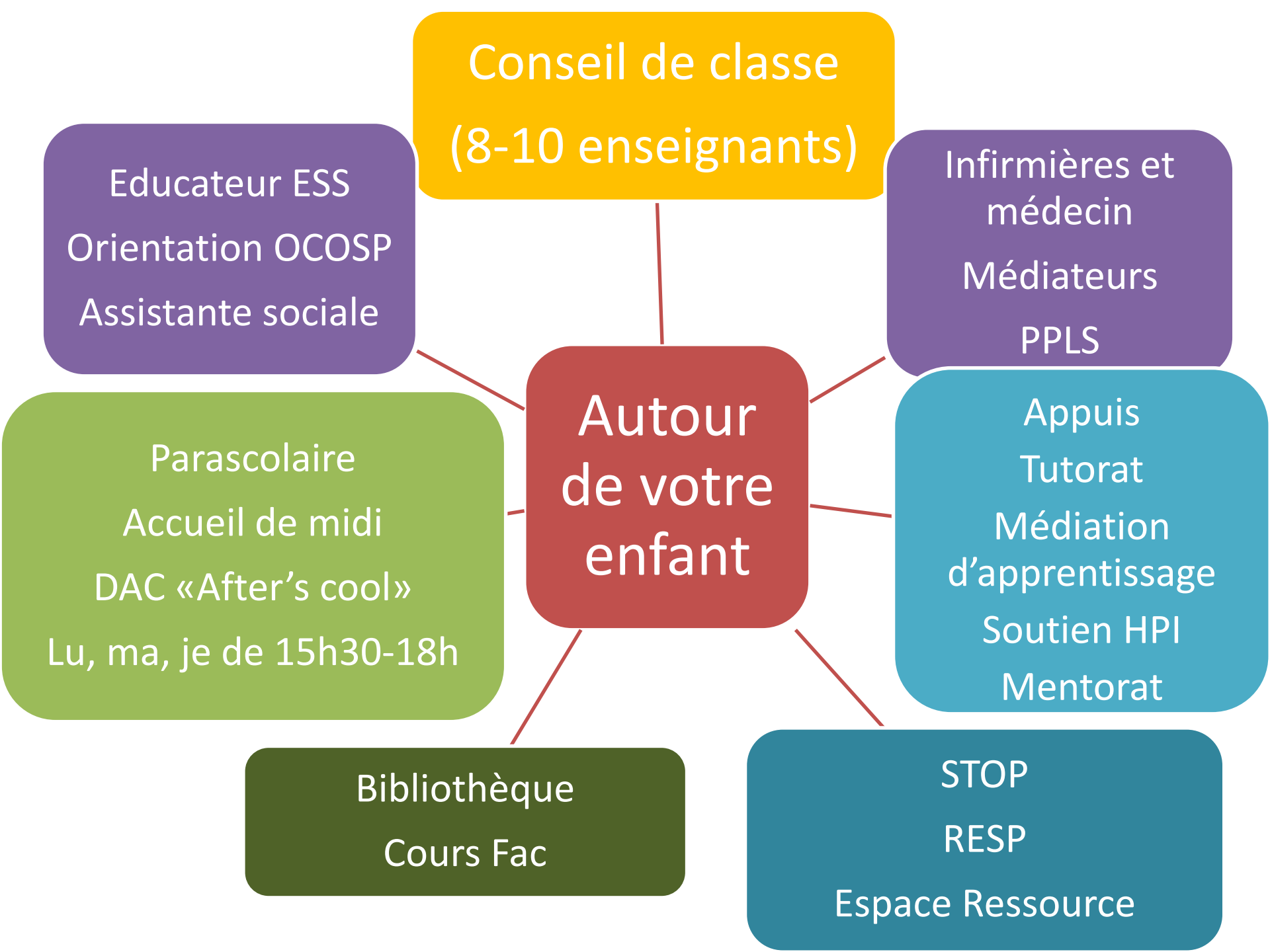
En principe, mise en niveau 2 dans les trois disciplines à niveaux.

Les demandes se font par écrit et sont discutées en conseil de classe et en conseil de direction. La décision finale appartient au conseil de direction.

APPUIS 2024-2025

9^e-10^e-11^e

Bâtiment	Nom, prénom	Branche	Jour/heure	Lieu	
Villamont	Coret	Stéphanie	allemand	Lundi de 12h05 à 12h50	A825
	Egger	P.-Emmanuel	maths	Mercredi de 12h10 à 12h55	A714
	Stark	Jonathan	anglais	Jeudi de 12h10 à 12h55 (1 sur 2)	A718
	Milicevic	Emmanuelle	français	Jeudi de 12h10 à 12h55	C503
	Bernard	Stéphane	OS MEP	Vendredi de 12h00 à 12h45	B312
Saint-Roch	Von Dungern	Astrid	allemand	Lundi de 12h05 à 12h50	423
	Borter	Bernhard	OS MEP	Mardi de 12h05 à 12h50	423
	Jacot	Marion	anglais	Mercredi de 12h05 à 12h50	622
	Damay	Anne-Sylvie	maths	Jeudi de 13h00 à 13h45	422
	Noue	Christelle	français	Vendredi de 12h05 à 12h50	422



Conseil de classe
(8-10 enseignants)

Educateur ESS
Orientation OCOSP
Assistante sociale

Infirmières et
médecin
Médiateurs
PPLS

Autour
de votre
enfant

Appuis
Tutorat
Médiation
d'apprentissage
Soutien HPI
Mentorat

STOP
RESP
Espace Ressource

Bibliothèque
Cours Fac

Parascolaire
Accueil de midi
DAC «After's cool»
Lu, ma, je de 15h30-18h

moteur de recherche: Villamont

🏠 Agenda & actualités Portrait Officiel Vie pratique Guichet virtuel



EPS de Villamont

L'Établissement primaire et secondaire de Villamont accueille des élèves de 7^e et 8^e année primaire et de 9^e à 11^e année secondaire, répartis dans deux bâtiments scolaires situés au centre de la ville: le collège de Villamont et le collège de St-Roch.



Camps de ski à Leysin

- Du 20 au 24 janvier
- participation financière des parents: 80.- CHF
- possibilité de demander des subsides à la commune
- possibilité de prêt de matériel par la commune



Absences:
Merci d'envoyer un
courriel à l'adresse
suivante:
absence-vi@lausanne.ch

Ligne d'appel en cas de
problèmes.

021 315 47 53 VI

021 315 63 16 STR

Dans ce cas, il faut
donner une excuse
écrite.

Justification d'absence

Art. 99 Absences des élèves et arrivées tardives (RLEO)

¹ Le directeur met en place une procédure permettant aux parents comme aux enseignants de signaler rapidement l'absence d'un élève en classe. Il en informe les parents en début d'année scolaire.

² Un **certificat médical** est exigé en cas d'absence pour maladie ou accident excédant une semaine ou en cas d'absences répétées. En cas de doute sur le bien-fondé d'un certificat médical, le directeur peut demander au médecin cantonal une vérification auprès du médecin signataire dudit certificat.

³ Les enseignants signalent les absences non justifiées et les arrivées tardives des élèves à leurs parents puis, en cas de récurrence, au directeur, qui transmet au préfet le rapport des absences non justifiées et des arrivées tardives, qu'elles soient imputables ou non aux parents.

⁴ Les enseignants veillent à ce que l'élève dispose des informations et du matériel lui permettant de combler les lacunes dues à une absence de l'école.

Demande de congé

Art. 54 Congés individuels des élèves (RLEO)

¹ **Sur demande écrite et motivée des parents**, le directeur peut accorder jusqu'à dix-huit demi-journées de congé à un élève au cours d'une année scolaire. Il en examine le bien-fondé, dans l'intérêt de l'élève et de l'institution. En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.

² Sauf cas d'urgence ou situation imprévisible, la demande doit être adressée au moins deux semaines à l'avance.

³ Lorsque la demande des parents dépasse l'équivalent de dix-huit demi-journées de congé, elle est transmise au département pour décision. L'autorisation peut être assortie de conditions relatives à la poursuite de la formation scolaire de l'élève. Demeurent réservées les dispenses de cours accordées par le directeur à un élève qui suit un traitement médical ou péda-go-thérapeutique, ou qui bénéficie d'un aménagement horaire consenti en vertu de l'article 5 du présent règlement.

⁴ En règle générale, un congé de longue durée n'est pas accordé au cours de deux années scolaires consécutives.

⁵ Une directive détermine les motifs pour lesquels un congé peut être accordé.

Formulaires

Se référer à la procédure en place dans l'établissement, décrite à la page 9.

Les formulaires de justification d'absence et de demande de congé se trouvent dans les pages suivantes. Ils sont signés par les parents et remis à l'enseignant-e.

D'autres formulaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'établissement scolaire ou sur le site www.vd.ch/scolarite.



www.vd.ch/scolarite > Absences, congés et vacances scolaires

JOM LE JOURNAL

FUTUR EN
TOUS GENRES
Nouvelles perspectives pour filles et garçons

14
NOV
2024



Atelier chauffage pour les filles (photo: J'oser l'école SO 2019) atelier enseignant de classes enfantines pour les garçons (photo: EP Brézil)

DÉCOUVRE UN UNIVERS PROFESSIONNEL D'UN AUTRE «GENRE»

La Journée oser tous les métiers (Jom) / Futur en tous genres s'adresse aux élèves de 7^e à 9^e année du canton de Vaud. Elle vise à lutter contre les stéréotypes de genre dans les choix de métier. Les statistiques montrent en effet que les choix effectués par les filles et les garçons à l'issue de la scolarité obligatoire demeurent très différenciés. Durant cette journée, les élèves découvrent un métier exercé par une majorité de personnes de sexe opposé en accompagnant un ou une adulte durant sa journée de travail ou en participant à un atelier (principe croisé). Cette journée a lieu chaque année, le 2^e jeudi de novembre. Plus d'informations sur vd.ch/jom.

COMMENT PARTICIPER ?

AVEC OU SANS ATELIER :

- Complète le formulaire en fin de journal
- Remets-le à ton enseignante ou ton enseignant d'ici au 4 octobre 2024

POUR PARTICIPER À UN ATELIER DU BUREAU DE L'ÉGALITÉ :

- Inscris-toi à l'atelier désiré sur internet: www.futurentousgenres.ch entre le 9 septembre et le 1^{er} octobre dans la mesure des places disponibles

Sans accès à internet, fais-toi aider au 022 388 74 73. Tu es bien sûr la possibilité de suivre un atelier durant une demi-journée et d'accompagner une personne de sexe opposé au travail durant l'autre partie de la journée.



Bureau de l'égalité entre les femmes
et les hommes (BEFH)
Département de l'économie, de l'innovation,
de l'emploi et du patrimoine (DEEP)
www.vd.ch/egalite

Direction générale de l'enseignement obliga-
toire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)
Département de l'enseignement et de la
formation professionnelle (DFP)
www.vd.ch/dgeo

JOM
14
NOV
2024

Futur en tous genres
Pour toute question ou renseignement,
contacter la Coordination romande
au 022 388 74 73
ou 079 531 31 28
info@futurentousgenres.ch

« J'ai pu faire
ma pochette de
téléphone tout
seul à partir d'un
bout de tissu. »

Témoignage d'un participant
à l'un des ateliers

TU MANQUES D'IDÉES ?

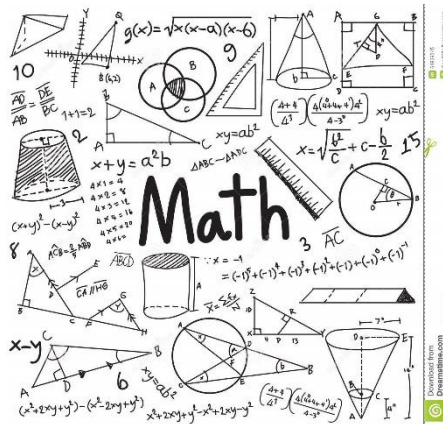
Il n'est pas obligatoire d'accompagner l'un de tes parents. Tu peux accompagner une voisine, un voisin, ta marraine, ton parrain, des proches. Il est aussi possible de participer à une activité organisée par une entreprise ou une administration qui respecte l'objectif de la journée. Le BEFH propose également des ateliers décrits dans ce journal. Si tu restes en classe, ton enseignante ou ton enseignant peut proposer une activité disponible sur vd.ch/jom.

LES ATELIERS p. 2-3
CONCOURS JOM p. 4
INSCRIPTION p. 4

Congés Joker

- Aucun justificatif nécessaire
- Annoncés minimum 2 jours avant par écrit au maître de classe
- Pas plus de 2 demi-journées à la suite
- Pas durant les sorties scolaires, ECR
- Ne peut être cumulé à un congé motivé
- 6 demi-journées maximum par année

OS



Suite de la soirée



- Questions???
- Rencontre avec les enseignants

Qui est qui?

- 9P1 Mme Ketterer C 501
- 9P2 M. Sandu C 503
- 9P3 M. Stark C 505
- 9P4 Mme Perrenoud C 502
- 9P5 Mme Ordulu C 504

